

Conditions générales de vente Roodebeek Management & Consult

- 1. Les présentes conditions régissent toutes nos ventes et prestations, même en cas de financement par un tiers.*
- 2. A défaut d'indication contraire, nos offres sont faites sans engagement et révisables à tout moment, avant leur acceptation par l'acheteur. Toute offre signée par l'acheteur est considérée comme ferme et définitive, sauf stipulation et délais légaux contraires. Passés les délais prévus par la loi, l'annulation d'une commande entraînera le paiement d'une indemnité de 20 % du montant de celle-ci et après accord de résiliation du vendeur.*
- 3. Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent hors frais de port du matériel, de déplacement et hébergement du personnel qui sont à charge de l'acheteur.*
- 4. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Tout retard dans la livraison des marchandises et travaux, quelle qu'en soit la cause, ne peut donner droit à dédommagement, ni à l'annulation de la commande.*
- 5. Toutes marchandises et travaux de quelque nature sont considérés comme acceptés dans les huit jours suivant leur livraison dans les locaux de l'acheteur, ou dès leur prise en charge par celui-ci. Toutes réclamations ou contestations sur les termes de la facture doivent être notifiées clairement par lettre recommandée dans les huit jours de l'émission de la facture. A défaut, les marchandises et travaux seront considérés comme agréés et les factures comme acceptées.*
- 6. Une fois la date facture au siège social de Roodebeek Management & Consult bvba passée de 30 jours sans règlement de celle-ci, le montant principal de la facture sera majoré forfaitairement de 20% avec un minimum de 50 Euros. Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables dans les 30 jours de la date de facture au siège social de Roodebeek Management & Consult bvba, sans escompte. Le non-paiement d'une facture à son échéance entraînera de plein droit l'exigibilité de toutes les sommes dues. Un intérêt de 16% l'an sera exigible pour toute facture impayée à l'échéance fixée sans que Roodebeek Management & Consult bvba soit obligée à faire une mise en demeure préalable.*
- 7. Le vendeur se réserve le droit de propriété sur la marchandise livrée et sur le résultat des prestations aussi longtemps que l'acheteur ne s'est pas acquitté de ses obligations envers lui. Entre-temps et par conséquent, l'acheteur n'a pas le droit de revendre la marchandise, ni de diffuser ou de valoriser le résultat des prestations de Roodebeek Management & Consult bvba ni de les donner en garantie à des tiers.*
- 8. Nous déclinons formellement les conditions générales d'achats imprimées sur les lettres ou documents émanant de nos clients. En passant commande, tout acheteur reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de facturation et s'y réfère.*
- 9. Tout changement effectué dans la configuration du matériel par une personne autre que le vendeur répercutera directement une perte de garantie sur les logiciels développés ou sur le matériel fourni par Roodebeek Management & Consult bvba et toute remise en ordre sera facturée.*
- 10. Les seuls tribunaux du lieu du Siège social de Roodebeek Management & Consult bvba sont compétents quant à toutes les contestations. L'émission de lettre de change ou de billet à ordre n'y apporte aucune modification. Il est toutefois permis à Roodebeek Management & Consult bvba de citer son cocontractant devant le tribunal du siège de celui-ci, si Roodebeek Management & Consult bvba le préfère.*